



# Assemblée communale ordinaire

Lundi 19 juin 2023, à 20h15  
Salle Gérard-Bregnard  
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

## Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 9 janvier 2023
2. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les subventions des investissements dans le domaine de l'énergie de la commune mixte de Fontenais
3. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 et voter les dépassements budgétaires
4. Informations communales
5. Divers

*Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.*

*Le règlement mentionné au point 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch) où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.*

*Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la recette communale ou sur le site internet [www.fontenais.ch](http://www.fontenais.ch)*

Conseil communal